

1845777**INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE PROTECTION PELT****Objectif**

Ce document décrit la zone de protection (3 km) délimitée autour de la contamination par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5N1 dans une exploitation avicole à Pelt et les mesures qui y sont applicables.

Version

date: 23.11.2025
numéro de version: 1
référence: 1845777 v1

Annexes à ce document

1. Délimitation de la zone de protection Pelt
2. Inventaire

Matériel de référence

- Règlement 2020/687
- AR du 5 mai 2008

Destinataires

Tous

Délimitation

La délimitation de la zone de protection Pelt figure en [annexe 1](#).

Mesures

Les mesures décrites dans le [document 1717141](#) « Influenza aviaire: mesures dans une zone de protection » sont d'application dans la zone de protection Pelt. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: [lien](#).

Dérogations

À partir du 28.11.2025, les œufs à couver peuvent être transférés dans les conditions prévues par la [procédure 1718531](#) vers un couvoir pour y être couvés dans des conditions contrôlées.

À partir du 28.11.2025, les œufs à couver peuvent être transférés dans les conditions prévues par la [procédure 1663873](#) vers une casserrie d'œufs pour y être transformés dans des conditions contrôlées.

Application

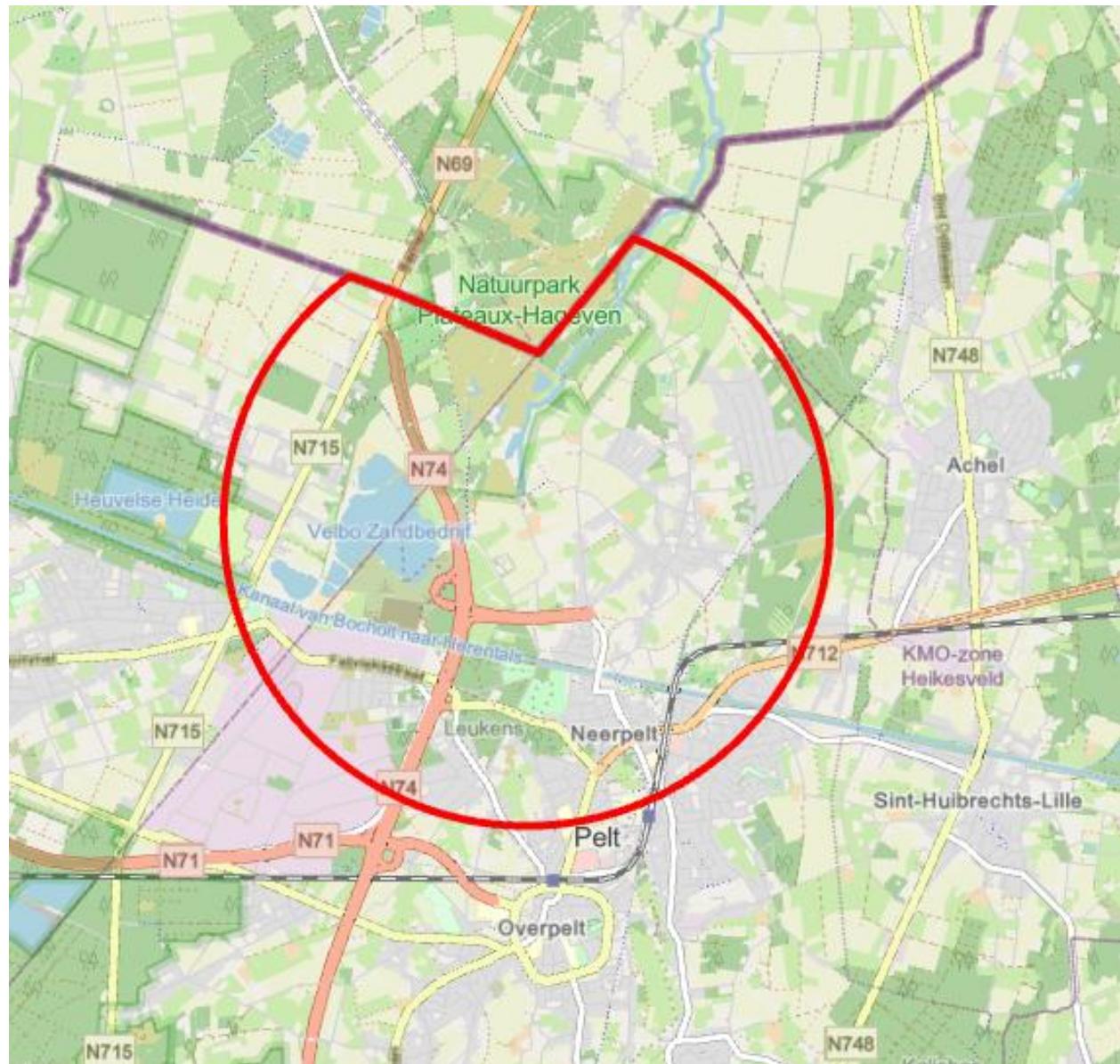
Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 23.11.2025.

annexe 1

DELIMITATION DE LA ZONE DE PROTECTION PELT

La zone de protection Pelt comprend des parties des communes de Lommel et Pelt.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: [carte](#).



annexe 2

INVENTAIRE

INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES ET OISEAUX – ZONE DE PROTECTION

A compléter par le détenteur et à transmettre à l'ULC. En alternative à ce document, le détenteur peut également inclure les informations demandées dans un courriel adressé à l'ULC (pri.vli@favy-afsca.be).

1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et prénom		téléphone	
adresse			
e-mail			
no de troupeau			

2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer)
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser)		
total		

Fait à , le à h.

Signature du responsable